

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3143

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« sanctuarisation »,

le mot :

« sécurisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.

L'idée de « sanctuarisation » d'une ressource paraît excessive au regard des principes budgétaires fondamentaux.